



UNE RELAXE POUR LA CGT POURSUIVIE POUR APOLOGIE DU TERRORISME !

La Chambre correctionnelle de la cour d'appel de Douai a relaxé Jean-Paul Delescaut, secrétaire générale de l'UD CGT 59 poursuivi pour apologie du terrorisme et provocation à la haine antisémite.

Pour rappel, cette procédure avait commencé par un signalement calomnieux du préfet Georges-Francois Leclerc et des signalements tout aussi calomnieux de l'OJE (Organisation juive européenne), au sujet d'un communiqué syndical émis le 10 octobre 2023 par l'UD CGT du Nord à la suite des actes commis le 7 octobre 2023.

Dans un jugement aussi indigent, le tribunal correctionnel de Lille avait condamné Jean-Paul Delescaut pour apologie du terrorisme au motif qu'un communiqué syndical ne pouvait être le lieu de considérations géopolitiques.

Jean-Paul Delescaut et une secrétaire de l'UD CGT avaient été perquisitionnés et menottés devant leurs enfants à 6H00 du matin.

Elle rappelle aujourd'hui avec ses avocats, Me Arié ALIMY et Me Ioannis KAPPOPOULOS que la CGT a toujours été un mouvement engagé pour la paix des peuples et opposé à toute forme de violence.

Elle réaffirme que les travailleuses, les travailleurs et les syndicats ont toute leur place dans le débat politique et international.

Depuis lors des milliers de civils ont été tués. Gaza a été détruite. Plus jamais, le débat politique et judiciaire français ne devra faire l'objet d'une instrumentalisation de sujets aussi intimes et sensibles pour des considérations de disqualification politique d'une organisation syndicale ou d'une association. Il en va de la paix civile et de la lutte contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de racismes.

Lille, le 2 Mars 2026